



**Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 18 septembre 2025**

**HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE**

Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

1

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents (13) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON (arrivé à 19H55), Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoir (1) : Éric RIPPERT à Alice PRUD'HOMME.

Était absent excusé (1) : Éric RIPPERT.

Était absent non excusé (1) : Florent LONGIS.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*),
Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 35.

I. Désignation du secrétaire de séance

Carine QUILICI est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2025

⇒ **Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 17 juillet et le 18 septembre 2025.

2

21 au 26 juillet 2025 : Tout à Blocs 2025, avec Finale et Remise des prix Open international le 26 juillet. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cet évènement rassemble toujours un public nombreux et la dernière soirée a compté plus de 2 000 personnes.

7 août 2025 : Commission Animations. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il a été question de l'organisation des prochaines animations :

- En collaboration avec la bibliothèque pour la journée du Patrimoine (chasse aux trésors pour les tout-petits, balade pour les enfants de plus de 6 ans, visite guidée du Château Saint-Jean puis veillée à partir de 17H30 avec repas préparé par la Confrérie des fines gueules de la saucisse au chou).
- Concert du Big Band de la Marine Nationale (27 septembre au Foyer Culturel).
- Journée « ados » du 4 octobre (initiation skate, graff et street art, démonstration de « finger skate », initiation hip hop).
- Soirée d'Halloween prévue le 31 octobre, en collaboration avec le centre socioculturel (spectacle le matin pour les tout-petits, et diverses animations l'après-midi puis apéritif de boissons et potions et soirée techno « zombie party »).

15 août 2025 : EmbrunMan. Rapporteur : François ROTH.

C'était la 41^{ème} édition de cet évènement sportif d'ampleur qui a une fois encore réuni plusieurs centaines de participants, professionnels et amateurs, et mobilisé de nombreux bénévoles, contribuant fortement à la visibilité de notre département et à son dynamisme touristique.

21 août 2025 : Réception à l'occasion du départ de Monsieur le Préfet dans le département de la Saône et Loire. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

En cette occasion, Monsieur Dominique DUFOUR a reçu un livre dans lequel étaient retranscrits de nombreux témoignages des Maires du Département, à l'attention d'un Préfet qui s'est montré disponible et à leur écoute.

25 août 2025 : Prise de fonction du Préfet, Monsieur Philippe BAILBÉ, qui succède à Monsieur Dominique DUFOUR. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le nouveau Préfet des Hautes-Alpes était jusqu'à présent directeur de cabinet au ministère de l'Intérieur. Sa formation éclectique lui a valu d'occuper divers postes depuis son entrée dans la vie professionnelle en 2003, commandant la compagnie de gendarmerie de Bayonne. Gap est son premier poste de préfet.

26 août 2025 : Visite de courtoisie de Monsieur le Préfet, en mairie. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Monsieur le Préfet a souhaité s'entretenir avec le Maire de la commune de L'Argentière-la Bessée afin de se présenter plus en détail et échanger sur divers dossiers.

1^{er} septembre 2025 : Commission des affaires scolaires et périscolaires pour la visite des écoles à l'occasion de la rentrée scolaire. Rapporteur : Christine LAZARINI.

La rentrée s'est globalement bien passée. La baisse d'effectifs est de 10 cette année. A la cantine, il est à noter que l'accueil des enfants en petite section de la maternelle du Plan d'Ergue s'est très bien déroulé.

2 septembre 2025 : Prise de fonction de Madame Audrey SERVAT, nouvelle Sous-Préfète de Briançon. Rapporteur : François ROTH.

Madame Audrey SERVAT était auparavant secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Saint-Pierre (île de la Réunion). Elle succède à Madame Dalila ZANE et a été nommée pour 3 ans. Elle affiche en priorité un souhait de travail d'écoute des élus, des habitants et des chefs d'entreprises. Elle connaît les territoires de montagnes et a également de grandes compétences dans le domaine de la culture, de par son parcours professionnel.

3 septembre 2025 : Jury de recrutement pour le poste de « Agent de surveillance de la cantine et de la garderie ». Rapporteur : Christine LAZARINI.

Plusieurs candidatures ont été reçues et l'une d'elles a été retenue, cette jeune personne est diplômée auxiliaire puéricultrice, elle a pris ses fonctions très rapidement après l'entretien d'embauche et tout se passe bien.

3 septembre 2025 : Réception à l'occasion du départ de Madame Dalila ZANE, ancienne Sous-Préfète de Briançon. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Madame ZANE a été très appréciée par les élus, très présente sur le terrain depuis sa nomination en 2022 et à l'écoute. Son départ a été précipité mais elle a vraiment tenu à revenir pour partager ce moment de convivialité à Briançon avec les élus d'un territoire qu'elle a réellement apprécié.

6 septembre 2025 : Cérémonie commémorative de la libération de Briançon le 6 septembre 1944 et hommage à Francis Méliat. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Cette cérémonie toujours très émouvante rassemble malheureusement très peu de monde. A la demande des anciens combattants, la Marseillaise a été entonnée puis chantée à capella.

6 septembre 2025 : Assemblée générale de l'association « Destination trains de nuits ». Rapporteur : Alice PRUD'HOMME.

Elle s'est tenue dans le Lot en présence de nombreuses personnalités de ce département (députés, sénateurs, Sous-Préfète). Les problèmes de circulation des trains Intercités sont identiques à ceux rencontrés dans le département des Hautes-Alpes et malgré de nombreux échanges avec les responsables, les situations peinent à s'améliorer ou se débloquer. Néanmoins l'association prend de plus en plus de poids et un colloque devrait se tenir à l'Assemblée Nationale le 13 octobre prochain, en présence du Ministre des Transports.

8 septembre 2025 : Commission Sport et Activités de Pleine Nature. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La commission souhaite se mobiliser autour d'Octobre rose afin de sensibiliser les citoyens à la pratique du sport et ses bienfaits sur la santé (cancer, obésité, santé mentale). Le 11 octobre après-midi diverses activités sont programmées : initiation cardio, balades dans l'Argentière « au fil de l'eau » avec 2 parcours différents, stand de La Ligue avec vente de tee-shirts, initiation au ski-roue, curling sur table et hockey avec le CDOS (comité

départemental olympique et sportif) des Hautes-Alpes, puis fitness avec Sport Santé Écrins. L'après-midi se terminera autour de conférences et échanges avec des spécialistes dont des kinésithérapeutes. Il y aura également un atelier de confection de bonnets de chimio à partir de tee-shirts collectés auparavant.

12 septembre 2025 : Échange avec Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, à l'occasion de sa venue dans les Hautes-Alpes, organisé par Monsieur Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Monsieur Gérard LARCHER est apparu lors de cette rencontre être très au fait des dossiers propres aux problématiques de terrain, et très abordable également.

13 septembre 2025 : Assemblée générale de l'association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

La nouvelle Présidente Marie BELLON, qui succède à M. Marc BEYNET, est maire de Villar-Loubière (en Valgaudemar). De nombreux échanges se sont déroulés autour des problématiques des petites communes, notamment celles de la complexité de la loi ZAN, et de la cohabitation difficile du pastoralisme, du tourisme et du loup. Un point sur les écoles a été dressé par le DASEN, M. Aymeric MEISS qui était présent à cette réunion. La rentrée s'est bien passée, mais les effectifs restent en baisse sur tout le Département (moins 200 élèves par rapport à la dernière rentrée).

IV. Délibérations approuvées

1. Subventions versées aux associations en 2025 : complément.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi dernièrement de trois demandes de subventions :

- Le Foyer Socio-Éducatif (FSE) du collège des Giraudes, pour la réalisation d'une fresque murale à peindre sur la façade de l'établissement au premier semestre 2025, projet qui s'inscrit dans une démarche d'éducation artistique et citoyenne. Le budget prévisionnel s'élève à 850 €, le FSE sollicite le soutien financier de la commune à hauteur de 100 €.

- L'association Tennis Club Argentiérois (TCA) pour participation à la réfection de la surface des terrains de tennis qui sont usés et dégradés, qui viendra s'ajouter aux aides obtenues auprès d'autres financeurs. Le budget total de la réfection s'élève à 10 100 €, la commune est sollicitée à hauteur de 3 100 €.

- L'association Les Archers des Écrins pour participation à l'aménagement d'un mur de tir à l'intérieur du boulodrome, équipement offrant une meilleure sécurité aux tireurs et permettant au club d'attribuer des créneaux d'entraînements sur l'ensemble de la semaine. Le budget du projet s'élève à 12 862 €, la commune est sollicitée à hauteur de 4 500 €.

⇒ **Approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.**

2. Apurement des admissions en non-valeurs sur le budget de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Briançon lui a fait part d'un état des sommes

réclamées aux contribuables pour lesquelles tous les recours possibles en son pouvoir ont été épuisés.

Malgré le travail réalisé par le Trésorier, il reste 1 160 € qui n'ont pas pu être recouvrés et qu'il convient d'inscrire en dépenses afin que les comptes soient sincères.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Décision modificative numéro 1 au budget eau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires : afin d'abonder la somme de 1 160 € pour les créances non recouvrées (cf. délibération précédente), la même somme est déduite du reversement à l'agence de l'eau où les crédits resteront suffisants.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Décision modificative numéro 1 au budget communal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires concernant des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement, pour régulariser des écritures antérieures et pour réajuster des opérations suite à l'obtention de subventions. Il donne lecture du détail de la décision modificative.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Renouvellement d'une ligne de trésorerie.

La mairie fait appel depuis plusieurs années aux banques pour ouvrir une ligne de trésorerie permettant de palier un déficit de trésorerie en fonction du décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement des subventions.

Le contrat est d'un maximum d'1 an et arrive à échéance fin septembre.

Plusieurs banques ont été sollicitées afin d'obtenir l'offre la mieux disante pour un montant maximum de 300 000€. Le Maire propose de retenir l'offre suivante :

- La Caisse d'Epargne : taux variable indexé sur ester + marge 0.9 % (exactement le même taux que l'an passé)

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Suppression du SIRET de la caisse des écoles auprès de l'INSEE.

Monsieur le Maire indique que les activités de la Caisse des Écoles ont été reprises par la commune il y a de nombreuses années et que par conséquent il n'existe plus de budget annexe Caisse des Ecoles. Concrètement il s'agit de supprimer le SIRET de la Caisse des Ecoles auprès de l'INSEE.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins relative à la prise en charge de l'assurance de la piscine et du stade.

La Communauté de Commune du Pays des Écrins assure la gestion des équipements d'intérêt communautaire, dont la piscine et le stade de football avec piste d'athlétisme depuis le 1^{er} janvier 2025.

Face à la difficulté rencontrée par la Communauté de Commune du Pays des Écrins de souscrire un contrat d'assurance pour ces deux équipements, le Maire de L'Argentière-La Bessée a accepté d'insérer dans son contrat d'assurance la couverture liée au dommage aux biens et bris de machine. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2025, ces équipements sont couverts en assurance.

Afin que les écritures comptables entre les deux collectivités puissent être justifiées auprès du centre des finances publiques, il est nécessaire de signer une convention stipulant que l'intégralité des primes d'assurance liées à ces deux équipements est payée par la commune de L'Argentière-La Bessée puis refacturée à la Communauté de Commune du Pays des Écrins.

Cette convention est renouvelée tacitement chaque année, sauf résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de 3 mois. Néanmoins le conseil municipal s'accorde à dire que cette situation ne peut être pérenne au vu du risque de voir la sinistralité de la commune augmenter, et charge Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins relative à la gestion du transport périscolaire.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Commune du Pays des Écrins a acté par délibération communautaire du 30 juillet 2025, les modalités de conventionnement entre elle et les communes intéressées pour la gestion déléguée du transport des enfants sur la période méridienne et sur le temps scolaire.

En effet, la Communauté de Commune du Pays des Écrins avait la charge de ce transport jusqu'à présent. Néanmoins une étude de la réglementation a fait apparaître une situation qu'il convient de régulariser, le transport des enfants étant considéré comme du transport privé, par conséquent hors champ de compétence de la Communauté de Commune du Pays des Écrins au regard de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM).

Afin de conserver un niveau de prestation et de prix comparable à ce qui était pratiqué jusqu'à présent, il est proposé la signature d'une convention de gestion qui prend effet à la rentrée scolaire de septembre 2025 pour trois années scolaires, soit jusqu'en juillet 2028, dont le Maire donne lecture du projet.

Il indique également les accords conclus entre les communes et la Communauté de Commune du Pays des Écrins, à savoir la refacturation des services effectués à hauteur de 50 % pour la période de septembre à décembre 2025, puis à hauteur de 100 % à partir de janvier 2026.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

9. Signature d'une convention avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et la Préfecture relative à la vérification des conditions du regroupement familial.

Dans le cadre d'une demande de regroupement familial déposée auprès de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) par des ressortissants étrangers résidant dans la commune, la mairie est sollicitée pour la vérification des conditions de logement et de ressources.

L'article R.434-20 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), prévoit la possibilité, pour les communes, de déléguer cette vérification aux services de l'OFII par la signature d'une convention tripartite (mairie / Préfecture / OFII) afin d'organiser au mieux la vérification des conditions du regroupement familial.

La commune continuera à être informée de la suite réservée aux dossiers.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

10. Acquisition de parcelles appartenant à la SAFER.

La commune a répondu à un appel à candidatures lancé par la SAFER pour l'acquisition des parcelles B1373, C1645, D198, D1352, D1356, E1786, E1990. Celles-ci présentant un intérêt certain pour la commune, il est proposé de les acquérir au prix forfaitaire de 600 € pour une surface totale de 2 992 m² auquel s'ajoute les frais de notaire.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

11. Acquisition de la parcelle F 1557.

Madame Françoise DELON, indivisaire agissant pour l'ensemble de l'indivision MELQUIOND, propose à la commune d'acquérir la parcelle cadastrée F 1557, d'une superficie de 135 m², située à la Grande Iscle en zone Ut (camping).

La commission urbanisme, lors de sa réunion du 29 juillet 2024, a émis un avis favorable et a décidé de proposer un prix de 5 € le m² soit 675 € au total.

Madame DELON nous a confirmé l'accord de l'ensemble des indivisaires sur cette proposition.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

12. Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau potable, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil municipal. Aucune observation n'est formulée.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

13. Création de trois postes d'adjoint administratif.

Il s'agit :

- De créer un poste à temps complet d'adjoint administratif pour pourvoir au remplacement de l'agent en charge de l'urbanisme.
- De régulariser le nombre de postes d'adjoints administratif sur l'ensemble de la collectivité en créant 2 postes à temps complet, afin que chaque poste réellement occupé soit relié à une délibération.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

14. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur Le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte financier unique.

Enfin, le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

15. Vente de coupes en bois façonnés.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 32.p, 36 et 38 de la forêt communale de L'Argentière-La Bessée, pour un volume estimé à environ 550 m³.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés. Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D 144-1-1 du Code Forestier). Les autres produits seront vendus au gré à gré et/ou délivrés à la commune pour l'affouage.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

16. Actualisation des tarifs relatifs aux travaux en régie facturés.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le personnel des services techniques de la commune réalise un certain nombre de travaux en régie au cours de l'année.

Par délibération du 12 novembre 2015, le Conseil Municipal avait fixé les coûts de la main-d'œuvre et du matériel utilisé dans le cadre de ces travaux en régie.

Monsieur le Maire propose de réactualiser la liste des tarifs approuvée le 12 novembre 2015, et donne lecture des nouveaux tarifs.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

17. Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'isolation de l'école de la Bessée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une première tranche de travaux d'isolation de l'école de la Bessée, qui a consisté à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment, a été réalisée en 2024.

Comme il est préconisé dans le rapport de l'audit énergétique de janvier 2023, et ce afin de répondre aux prérogatives du décret « tertiaire » du 23 juillet 2019, Monsieur le Maire propose d'engager une deuxième tranche de travaux qui consistera à réaliser une isolation du bâtiment par l'extérieur.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux à réaliser pour les travaux de cette 2^{ème} tranche s'élève à 473 500,00 euros H.T.

Afin de réaliser ce programme, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à ce jour il a été obtenu des aides financières de l'État au titre du « Fonds Vert 2024 » à hauteur de 50 % du montant Hors taxe de l'opération et du Conseil Régional PACA au titre de « nos communes d'abord » à hauteur de 10,56 %.

Afin de finaliser le plan de financement de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière complémentaire auprès du Conseil départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 19,44 %, ce qui laissera un autofinancement communal de 20 %.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

18. Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de réfection de la digue sous la voie verte suite aux intempéries de juin 2024.

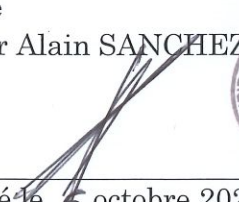
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries du mois de juin 2024, la crue de la Durance a emporté un morceau de digue de protection de la voie piétonne sous le collège au niveau du silo à sel de la DIRMED et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention a été demandée auprès des services de l'État par délibération du 14/11/2024. Suite à cette demande, une subvention à hauteur de 60 % du montant H.T des travaux a été accordée.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière complémentaire auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux réalisés, ce qui laissera un autofinancement communal de 20 %.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 20H26.

La Secrétaire de séance Carine QUILICI 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 3 octobre 2025	PV publié le 6 octobre 2025